**DE QUOI S’AGIT-IL ?**

**Un examen IRM vous a été prescrit. IRM veut dire Imagerie par Résonnance Magnétique. Le mot résonnance indique que l’on utilise des ondes de radiofréquence, comme celles du téléphone portable et le mot magnétique indique que l’appareil est un gros aimant.**

**L'IRM donne des informations précises sur d’éventuelles modifications d’une zone anatomique qui ne seraient pas visibles sur des radiographies standards, l'échographie ou le scanner.**

**QUELS SONT LES CONTRE-INDICATIONS ?**

**La pile cardiaque (pacemaker), des implants cochléaires (dans les oreilles), ou tout élément contenant du fer près des yeux ou de la tête, constituent un facteur de risque majeur (hors plombage, implant, appareil d’orthodontie).**

**Certaines valves cardiaques peuvent présenter un risque. Il vous sera demandé les références exactes de votre valve (compte-rendu opératoire ou carte d’identification).**

**Sauf cas d’urgence spécifique, les IRM ne sont pas pratiquées sur les femmes enceintes, selon le principe de précaution.**

**PENSEZ A APPORTER IMPERATIVEMENT LE JOUR DE L’EXAMEN :**

- votre ordonnance IRM

- vos précédents examens d’imagerie médicale et autres documents médicaux en rapport avec votre examen (radiographie, échographie, scanner, IRM, …),

- votre carte vitale à jour et attestation de Sécurité sociale pour prise en charge (ALD 100%, CMU, AT, AME et ACS) ainsi que tous les régimes particuliers (Etudiants, CFE, RAM, RSI, MCVPAP, CNMSS……)

Pour les personnes non affiliées à la sécurité sociale française : l’intégralité de l’examen devra être payé (honoraires, forfait technique et éventuellement produit de contraste). Merci de vous mettre en relation avec le centre pour obtenir les tarifs en vigueur.

Pour les Accidents du Travail: les différents volets dûment remplis.

Aucune prise en charge ne sera acceptée s’il manque un document ou s’il manque des informations sur ceux-ci (ordonnance en rapport avec l’AT, nature, siège de la lésion, numéro d’accident de travail…..)

Aucun accident de travail ne sera pris en charge pour le régime étudiant.

Pour les patients en Maison de Retraite : un bulletin de situation ou la photocopie de l’attestation de la carte vitale et IMPERATIVEMENT, le questionnaire de contre-indications dûment rempli par un professionnel de santé.

Pour les patients sous Tutelle : une attestation de prise en charge mentionnant les coordonnées complètes du tuteur.

- les résultats de l’analyse de sang (créatinine)

- et le produit de contraste s’il vous a été prescrit

- Le questionnaire de contre-indications dument complété par la personne habilitée.

**LE DEROULEMENT DE L’EXAMEN**

**Présentez-vous 20 minutes avant votre examen et PREVOYEZ 1h à 2h SUR PLACE à partir de l’heure du rendez-vous**(incluantle temps administratif, le temps d’examen et le compte rendu oral du médecin). Ce temps peut se majorer en cas d’injection de produit de contraste (il vous sera demandé de rester sur place 30 minutes minimum après l’injection). Ce temps est nécessaire à votre surveillance sur place afin de vérifier l’absence de réaction au produit injecté. Si vous refusez ce temps de surveillance, vous devrez signer une attestation de refus.

Avant de pénétrer dans la salle d'examen, tout objet métallique ou magnétique devra être déposé dans le vestiaire afin d’éviter son dysfonctionnement ou son aimantation à l’appareil (montre, ceinture, carte de crédit, téléphone, clés, porte-monnaie, barrettes de cheveux…..).

Pendant cet examen, vous serez allongé sur une table d’examen, dans un tunnel court et large de 70 cm de large. Selon la région anatomique, votre tête pourra être à l’extérieur de ce tunnel (pied, cheville, genou, cuisse, bassin)  
Une antenne sera éventuellement appliquée sur la partie du corps à analyser (en fonction du type d’examen), indispensable pour obtenir les images.  
Un casque audio (ou des bouchons d’oreilles) vous sera remis afin d’atténuer le bruit de la machine.  
Une sonnette sera mise à votre disposition tout au long de l’examen afin de pouvoir communiquer à tout moment avec le manipulateur en radiologie via un système d’interphone et de caméra.

L'examen dure environ entre 15 et 30 minutes.

Pendant l’examen, suivez attentivement les indications qui vous seront données ; votre coopération est essentielle pour que les images ne soient pas floues.

L’IRM émet des bruits, plus ou moins répétitifs, plus ou moins intenses, pendant ce que l’on appelle une séquence.

Dans certains cas, l'examen pourra nécessiter l’arrêt de la respiration pendant quelques secondes, ou l'injection d'un produit de contraste (Gadolinium) par voie veineuse, le plus souvent au pli du coude, et exceptionnellement, une opacification par voie basse (rectale ou vaginale), (certaines pathologies pelviennes féminines ou masculines). De même, une injection intramusculaire pourra être pratiquée.

Le jour de l’examen, venez de préférence, sans bijoux et sans maquillage pour les examens cérébraux.

**QUE RESSENTIREZ-VOUS ?**

L’examen n’est pas douloureux, mais il peut être long et le bruit désagréable.

La sensation de « claustrophobie » peut apparaître. N’hésitez pas à en faire part au manipulateur.

Rappel : le tunnel est large et mesure 70 cm, il est ouvert des deux côtés, éclairé et ventilé.

**UNE INJECTION DE PRODUIT DE CONTRASTE : COMMENT ET QUELS PEUVENT ETRE LES RISQUES :**

Le produit de contraste utilisé est à base de gadolinium. Ce produit ne présente généralement pas d'effet secondaire.

Si vous ressentiez une douleur lors de l’injection, il faut la signaler immédiatement au manipulateur.

D’éventuelles manifestations allergiques peuvent toutefois se produire.

Ces réactions imprévisibles sont la plupart du temps transitoire et sans gravité.

La piqure peut provoquer la formation d’un petit hématome sans gravité, qui se résorbera spontanément en quelques jours.

Lors de l’injection, les cas d’extravasions demeurent exceptionnels (fuite du produit sous la peau).

**LES RESULTATS**

Un premier commentaire pourra vous être donné après l’examen, à votre demande.

Pour le résultat écrit, vous avez la possibilité soit :

* d’attendre vos résultats avec clichés, CD et compte-rendu,
* d’attendre les clichés et le CD, et de récupérer le compte-rendu sur internet via notre site scanner-irm92nord.fr. Des codes d’accès vous seront transmis par le secrétariat,
* de repasser, à votre convenance, selon nos heures d’ouverture, pour récupérer votre dossier.

**LE REGLEMENT :**

Sauf si vous êtes bénéficiaire d’une prise en charge (ALD  100 % en rapport avec l’examen pratiqué, CMU, AME, AT et ACS), vous devrez régler les honoraires du radiologue. Nos radiologues sont conventionnés secteur 1, Optam, et secteur 2.

En cas de dépassement d’honoraires, le montant du règlement vous a été indiqué à la prise de rendez-vous et un devis sera signé lors de l’enregistrement de votre dossier. Ce montant sera à régler lors de l’examen.

Tous les patients ne pouvant pas justifier d’une affiliation à un centre de sécurité sociale, devront régler l’intégralité de l’examen (forfait technique et honoraires).

Tous les patients en cours de changement de centre de sécurité sociale, devront régler l’intégralité de l’examen (forfait technique et honoraires).

**A VOTRE RETOUR AU DOMICILE**

Dans l’immense majorité des cas, vous ne ressentirez rien de particulier. N’hésitez pas cependant à signaler au centre ou à votre médecin traitant tout évènement qui vous paraitrait anormal. En cas d’apparition de symptômes la nuit ou le week-end, appelez le 15 ou rendez-vous dans le service d’urgences le plus proche.

Si vous avez reçu une injection de produit de contraste, pour accélérer l’élimination du produit, buvez de l’eau abondamment (sauf régime particulier, dans le cas d’insuffisance cardiaque ou rénale).

Il est normal que vous vous posiez des questions sur l’examen que vous devez réaliser.

Nous espérons y avoir répondu.

N’hésitez pas à nous solliciter pour toute autre question.